

COMMUNIQUÉ de la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée

A propos de l'ouverture fin 2019 d'une Maison d'Église sur le Plateau de Saclay

L'équipe constituée autour de l'évêque d'Evry, la PEPS (Présence de l'Église sur le Plateau de Saclay), continue de s'activer sur le projet. La question de son financement reste « une difficulté majeure » reconnait-on à l'Evêché.

La PESP a récolté des dons, encore insuffisants, des anciens élèves des Communautés chrétiennes des Grandes Ecoles, de la Société de Jésus et des huit diocèses de l'Île de France. Une aide financière des Chantiers du Cardinal est espérée mais ceux-ci sont déjà très engagés dans d'autres projets.

Une S.C.I. Saclay / Teilhard de Chardin, chargée de l'acquisition des terrains, vient d'être constituée en décembre 2017. L'implantation se ferait dans le quartier du Moulon.

La PESP tient à ce que ce Centre mêle étroitement le « cultuel » et le « culturel » :

- lieu pour délivrer des formations diplômantes pour tous
- pôle d'accueil et de rencontre pour les étudiants étrangers
- et aussi église, visible sur tout le Plateau, d'usage modulable pour la prière et la célébration faisant office de « paroisse de semaine »

Dans un contexte général de volonté de reconquête cléricale, il est fort probable que les collectivités territoriales (communes, Communautés de communes, Département, Région) soient sollicitées pour garantir des emprunts ou pour verser des fonds.

La Libre Pensée n'a pas vocation à prendre parti sur les choix de cette PESP, ni sur ceux des Chan-



tiers du Cardinal, ni sur ceux des citoyens ou d'entreprises de verser ou non des dons pour la réalisation de ce Centre qui se veut « à la croisée des domaines scientifiques, de l'éthique, et des disciplines philosophiques et théologiques ».

Par contre, la Libre Pensée veillera à ce que la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905 soit bien respectée (article 2 : « La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte ») :

- pas de garanties d'emprunts par les collectivités locales pour les travaux relatifs au Centre Teilhard de Chardin sur le Plateau de Saclay
- pas de cession de terrains à des taux inférieurs à ceux du marché par l'E.P.A. (Établissement Public d'Aménagement de Paris-Saclay)
- pas un euro de fonds publics pour le financement de ce Centre, y compris pour ses fonctions prétendument culturelles : séminaires, diplômes universitaires thématiques, pôle de recherche, rencontres et débats « grand public »

Compte tenu des précédentes combinaisons qui ont permis de verser des fonds publics pour aider à la construction de la Cathédrale d'Evry sous prétexte de financer un Musée d'Art Sacré installé dans ses murs, la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée considère qu'il y a urgence pour les organisations et les élus laïques à renforcer leur vigilance pour que soit intégralement respectée la loi de 1905.

Le 1er mars 2018

Pour contacter la Libre Pensée de l'Essonne :

librepensee91@gmail.com